

AGNELLES INRA 401



Sélectionneur :

Adresse :

Tel :

N'hésitez pas à rappeler le sélectionneur, l'UPRa ou votre technicien pour toutes informations complémentaires

Bon de circulation :

N°:

Nombre d'animaux :

.....

Période de naissance du lot

Du au



ALIMENTA

INTERVENTIONS SANITAIRES vaccinations, traitements, ...)

DIVERS

Respecter une période de quarantaine à l'arrivée des animaux



UPRa ovine INRA 401
81580—SOUAL
05 63 82 52 98



Agnelle INRA 401, **quelques conseils**

Etre très vigilant durant les premiers jours : le changement d'élevage et le transport peuvent créer un stress entraînant des problèmes sanitaires.

◆
Respecter impérativement une transition alimentaire lors de l'arrivée des agnelles dans la nouvelle exploitation.

◆
Conduire les agnelles séparément des brebis jusqu'à leur premier tarissement.

◆
Respecter un âge minimum de 7-8 mois et un poids vif d'au moins 45 kg avant la mise en lutte.

◆
Selon la saison d'achat et à partir de l'âge de 5 mois tondre les agnelles.

◆
Veiller au moment de la lutte à maintenir une bonne croissance et dans le cas d'une conduite à l'herbe ne pas hésiter à les compléter en céréales. Une bonne Note d'Etat Corporel est nécessaire (FLUSHING).

◆
En cas de reproduction en monte naturelle mettre un nombre suffisant de béliers, 1 bélier minimum pour 20 agnelles en saison sexuelle et 1 pour 10 en contre saison.

◆
En fin de gestation (4 à 6 semaines avant le début de l'agnelage) augmenter la ration, en la complétant avec des céréales ou autres aliments, ajustée en fonction de l'état corporel de l'agnelle.

◆
Lors de la première mise bas une surveillance accrue est nécessaire et dans le cas de naissances multiples, mettre l'agnelle en case d'agnelage environ 24h. Il est conseillé de ne laisser qu'un seul agneau sous la mère si celle-ci n'est pas en état ou est peu développée.

◆
Effectuer le sevrage à environ 60 jours afin d'éviter une mauvaise croissance des agnelles compromettant leur future carrière (ne pas oublier que l'agnelle sera adulte à l'âge de 2 ans seulement).

◆
Prévoir une reprise de poids et d'état corporel suffisant avant la 2^{ème} mise en lutte, moment où les antenaises pourront rejoindre le reste de la troupe.

◆
Ne pas hésiter à demander au vendeur le plan de prophylaxie sanitaire appliqué dans son troupeau.

Conclusion :
il faut être très vigilant, tant sur le plan sanitaire que sur le plan alimentaire, lors des deux périodes clés de la conduite du troupeau : la préparation à la lutte et l'agnelage

UPRa ovine INRA 401
81580—SOUAL
05 63 82 52 98